



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Boutiques proposant des produits à base de CDB

Question écrite n° 9770

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les boutiques qui vendent des produits (tisanes, huiles, bonbons) à base de CDB, molécule venue du cannabis, qui aurait des effets apaisants sur certaines douleurs de type arthrose. Il souligne que l'ouverture de ces commerces adresse un signal catastrophique. Certains citoyens en particulier les plus jeunes pouvant y voir une forme de banalisation de la consommation de cannabis. Or il rappelle les ravages de la toxicomanie en France et la nécessité de combattre sans relâche ce fléau, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces boutiques et savoir si une éventuelle initiative sera prise pour les faire interdire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9770

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5499

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)